PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 03 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 24 septembre 2019

Présents : BERTHELOT Micheline – BARBIER Mathieu - CHEMINADE Monique - BOLLEAU Bernard GACHIGNARD Danielle - GILBERT Christian - GRELET Jean-Claude - MARCHAL Sylvain MARCELLIN Éric – MÉMAIN Martine - PITARD Jean-Claude - RINJONNEAU Éric - VINET Micheline
Absents : PERTUS Virginie – VIOLLEAU Christophe
Secrétaire de séance : Micheline VINET

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Lotissement Les Orchidées :
  - Création d'une nouvelle voie
  - Demande de maîtrise d'ouvrage au SDEER pour la desserte électrique
  - Validation devis VIGEIS pour la prestation de coordination Sécurité
- Renouvellement du matériel informatique de la mairie
- Travaux d'éclairage public Route de Rochefort et Chemin de la Princesse
- Acquisition d'un pupitre pour le jardin du souvenir
- Décisions modificatives au budget
- Signature d'un acte administratif avec Vals de Saintonge Communauté pour résilier le bail emphytéotique pour la mini déchetterie
- Apurement de l'actif de la commune
- Questions diverses

1° Lotissement Les Orchidées

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement communal « Les Orchidées », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer une nouvelle rue pour la desserte de ce lotissement et de la nommer « ***Rue des Orchidées »*.** Les maisons porteront les numéros 1 à 6
- de solliciter le SDEER pour la desserte du lotissement en électricité et en éclairage public
- de confier la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé à VIGEIS 17 à SAINTES pour 780.00 € HT
- de procéder au raccordement du lotissement au réseau téléphonique et à la fibre optique et de retenir les devis proposés par Orange pour 1 870 € et 1 560 €
- de faire réaliser une étude géotechnique et de retenir la proposition de Compétence Géotechnique - à COZES pour un montant total hors taxes de 874.00 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier

2° Renouvellement du matériel informatique de la mairie

Considérant la nécessité de prévoir le renouvellement du poste principal de la mairie et de reconditionner l'ancien poste pour le réutiliser pour le secrétariat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de Soluris pour la fourniture d'un nouvel équipement et pour l'ensemble des prestations d'installation, et d'assistance pour un total de 1 648 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par virement de crédits.

3° Travaux d'éclairage public Route de Rochefort et Chemin de la Princesse

Considérant la vétusté du luminaire MZ 63 Route de Rochefort, il convient de procéder à son remplacement. Le devis du SDEER s'élève à 638.59 € avec une participation de la commune à hauteur de 50 % soit 319.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de faire remplacer le luminaire MZ 63 Route de Rochefort
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative.

4° **Acquisition d'un pupitre pour le jardin du souvenir**

Madame le Maire fait part qu'il serait souhaitable de prévoir l'achat d'un pupitre pour le Jardin du Souvenir afin de pouvoir identifier les personnes dont les cendres ont été dispersées. Après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition des Pompes Funèbres Colin – Sarl Poitou Granit à Saint Jean d'Angély - pour la fourniture et la pose d'un pupitre granit Rose de Clarté pour un montant de 900 € hors taxes

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par virement de crédits.

5° **Décisions modificatives au budget**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser le virement de crédits suivant :

entretien de la voirie	- 5 200 €	Matériel informatique	+ 2 000 €
		Travaux éclairage public	+ 2 000 €
		Pupitre Jardin du Souvenir	+ 1 200 €

6 ° **Signature d'un acte administratif avec Vals de Saintonge Communauté pour résilier le bail emphytéotique pour la mini déchetterie**

Vu le bail emphytéotique signé les 22 et 24 novembre 2000, dans lequel la Commune de MAZERAY a donné à bail à la Communauté de Communes du Canton de Saint Jean d'Angély une partie de la parcelle ZT n° 31 en vue d'y édifier et d'y exploiter une mini-déchetterie,

Considérant la fermeture du site et la désaffectation du terrain depuis le 1er janvier 2015,

Considérant l'état des lieux du terrain dressé le 07 juin 2019 en présence des représentants de Vals de Saintonge Communauté, de Cyclad et la Commune de Mazeray,

Madame le Maire expose que Vals de Saintonge Communauté souhaite restituer les terrains concernés à la Commune de Mazeray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter cette restitution de terrains au profit de la Commune et la résiliation totale du bail emphytéotique par acte administratif
- d'autoriser Madame le Maire à signer avec Vals de Saintonge Communauté tous documents relatifs à cette restitution de terrain.

7° **Apurement de l'actif de la commune**

Décision nécessitant uniquement un arrêté du Maire

QUESTIONS DIVERSES

Haie cimetière

Le Conseil Municipal décide de solliciter les entreprises GATINEAU Nicolas et AZ Jardin pour une proposition de plantations de petits arbustes le long de la Route de la Barauderie.

Séance levée à 21 h 30